

[Mise en œuvre et modalités d'organisation du test numérique de...](#)

BO

LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des BO spéciaux.

[Retour au Bulletin officiel n°7 du 18 février 2021](#)



Enseignements primaire et secondaire

[Ev@lang collège](#)

Mise en œuvre et modalités d'organisation du test numérique de positionnement en anglais pour les élèves de troisième - année scolaire 2020-2021

NOR : MENE2103043N

Note de service du 3-2-2021

MENJS - DGESCO - A1-2 - C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au vice-recteur et vice-rectrices de la Polynésie Française ; aux vice-recteurs et vice-rectrices d'académie ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et aux inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale chargés de l'enseignement général et technique ; aux cheffes et chefs d'établissement des collèges et des lycées publics et privés sous

contrat ; aux professeures et professeurs de langues vivantes ; aux formateurs et formatrices

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met en œuvre un plan d'action, dit Plan langues vivantes, dont l'objectif est que les élèves maîtrisent mieux les langues étrangères grâce à une politique plus volontariste et plus coordonnée. Dans ce cadre est créé un test de positionnement numérique en anglais en classe de troisième, Ev@lang collège.

Ev@lang collège est un test de positionnement adaptatif en langues vivantes étrangères entièrement en ligne. Il permet d'évaluer les compétences des élèves en compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et compétences linguistiques (grammaire et lexique). Le test se décline en 5 versions, une version commune et quatre versions aménagées pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Ce test concerne tous les élèves scolarisés en classe de troisième, en collège ou en lycée professionnel, qui suivent un enseignement d'anglais en langue vivante 1 ou 2 (LV1 ou LV2) :

- les élèves de troisième des établissements publics et privés sous contrat d'État, y compris les élèves scolarisés dans les classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), scolarisés dans les unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants (UPE2A) et scolarisés au sein des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) ;
- les élèves inscrits en troisième prépa-métiers ;
- les élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

La présente note de service explicite les principes et enjeux du test Ev@lang collège, ainsi que l'organisation générale de son déploiement à partir de l'année scolaire 2020-2021.

I. Principes et enjeux

La reconnaissance des compétences en langues vivantes passe par l'entraînement et l'évaluation régulière des apprentissages. En concordance avec les préconisations du rapport Manès-Taylor, Oser dire le nouveau monde, propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, le test numérique Ev@lang collège vient renforcer la dynamique de référencement au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et constitue un pilier majeur du plan langues vivantes (mesure 6).

1. Une meilleure reconnaissance du niveau des élèves grâce à la fiche de résultats Ev@lang collège

Il s'agit, pour reconnaître leur niveau en anglais, d'objectiver les acquis des élèves en fin de cycle 4, selon leur niveau de compétence (du niveau A1 au niveau B1+ du CECRL), pour des activités de compréhension orale (questions fondées sur l'écoute de documents sonores), de compréhension écrite (questions fondées sur la lecture de documents écrits) et de grammaire et lexique (propositions de formes grammaticales ou lexicales pour compléter des phrases), les niveaux attendus étant A2 pour les LV2 et A2/B1 pour les LV1.

Le test, non certifiant, ne constitue pas une évaluation de la performance de l'enseignement dispensé, dont il ne couvre pas tous les champs, et il ne se substitue pas aux évaluations réalisées par les professeurs au fil des apprentissages dans les cinq activités langagières. Il fournit une image du niveau atteint pour une cohorte d'élèves dans les mêmes compétences et au même moment. Par conséquent, il n'apparaît pas sur le bilan périodique de l'élève et n'a pas d'incidence sur l'obtention du diplôme national du brevet ou sur l'orientation et la poursuite de la scolarité.

À l'issue du test, une fiche de résultats est délivrée aux élèves les positionnant sur l'échelle de niveau du CECRL. L'enjeu de cette reconnaissance du niveau des élèves est double :

- les encourager et leur permettre de progresser ;
- proposer un outil de pilotage de la discipline au niveau national, académique et de chaque établissement.

2. Un pilotage de la discipline facilité par l'exploitation des résultats du test Ev@lang collège

Les résultats obtenus au test permettent de disposer d'éléments précis sur le niveau du CECRL atteint par une cohorte d'élèves avant l'entrée au lycée.

Les résultats sont disponibles au niveau national, académique et de chaque établissement. L'institution dispose ainsi d'une base solide à partir de laquelle identifier les acquis et les besoins des élèves. Les responsables nationaux, les recteurs et cadres académiques, les chefs d'établissement les analysent pour identifier et mettre en œuvre, à leur échelle, les mesures et les stratégies les plus favorables aux apprentissages en langues vivantes.

Un test de positionnement est un outil de formation pour tous les acteurs favorisant un retour réflexif sur les modalités d'apprentissage mises en œuvre et sur l'élaboration de la progression pédagogique, dans l'établissement et dans la classe.

3. Le test Ev@lang collège, un outil adapté aux enjeux et aux besoins actuels

Le déploiement du test de positionnement en anglais est porté, via la plateforme en ligne Ev@lang, par France Éducation international (FEI), opérateur public sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, expert en matière de certification linguistique. FEI supervise l'ensemble des procédures de conception des questions, produites par des professeurs de l'éducation nationale, et garantit la précision et la fiabilité des résultats.

Ev@lang collège est un test 100% en ligne qui satisfait aux règles de protection des données personnelles. Il est inscrit au registre ministériel de traitement des données personnelles.

Toute la gestion du test (inscription des élèves, déroulé de passation, gestion des résultats...) se fait également en ligne, sur une plateforme dédiée.

Ev@lang collège est un test adaptatif, c'est-à-dire que le parcours d'évaluation s'adapte en temps réel à la performance de l'élève (les questions qui lui sont proposées sont de niveau inférieur, égal ou supérieur au niveau des questions précédentes selon son taux de réussite).

Les différentes épreuves du test permettent de positionner les élèves du niveau A1 au niveau B1+ du CECRL en :

- compréhension de l'oral (dont l'objectif est d'évaluer la façon dont les candidats reçoivent et traitent des messages parlés produits par un ou plusieurs locuteurs en milieu anglophone) ;
- compréhension de l'écrit (dont l'objectif est d'évaluer la façon dont les candidats reçoivent et traitent des documents écrits) ;
- grammaire et lexique (dont l'objectif est d'évaluer la capacité des candidats à identifier et choisir les formulations correctes dans des structures syntaxiques et lexicales).

II. Organisation générale

1. Le rôle des différents acteurs

Pour la bonne tenue du test de positionnement, FEI s'appuie sur le réseau des référents identifiés dans chaque académie, référents académiques d'une part, référents techniques d'autre part, ainsi que sur les référents d'établissement et les professeurs.

a. Les référents académiques

Ils assurent le relais avec FEI et jouent un rôle essentiel de coordination et de diffusion de l'information au niveau académique. Ils ont pour missions :

- d'assurer le suivi du déploiement du test au niveau académique ;
- d'assurer le lien entre FEI et l'ensemble des acteurs au niveau académique ;

- de diffuser auprès des chefs d'établissement et des professeurs les modalités de passation du test (notamment les codes de connexion) ;
- de répondre aux questions en amont de la passation.

b. Les référents d'établissement

Ce sont, de fait, les chefs d'établissement. Ils peuvent toutefois déléguer certaines de leurs missions.

Ils sont responsables de l'organisation générale et de la coordination de la passation du test dans leur établissement. Ils ont pour missions :

- d'informer les parents et les élèves de troisième de l'existence du test et de ses enjeux ;
- d'identifier les besoins spécifiques des élèves et de déterminer le type de test à attribuer à l'élève ;
- de veiller au bon fonctionnement des outils numériques nécessaires à la passation du test (ordinateurs, connexion Internet, casques) ;
- de gérer la distribution des codes Ev@lang collège aux élèves au moment de la passation ;
- de s'assurer de la bonne passation des tests ;
- de faire remonter les difficultés techniques à leurs correspondants académiques ;
- d'imprimer les fiches de résultats et de les transmettre aux élèves et aux familles.

c. Les référents techniques

Ils sont identifiés par la direction du numérique pour l'éducation (DNE) et chargés pour FEI de la gestion des aspects techniques de l'opération, notamment d'assurer la coordination sur le déploiement technique du dispositif en académie.

Ils sont l'appui principal pour le traitement des contraintes techniques et assurent le lien avec les directions des systèmes d'information (DSI) académiques pour la mise en place des

conditions techniques. Ils organisent le support technique du dispositif.

Les passations se déroulent dans les établissements, sur les matériels, les réseaux locaux et les liaisons Internet mis à disposition par les collectivités territoriales. Les DSI des académies relaient les exigences et conditions nécessaires au dispositif vers les établissements et les collectivités territoriales.

Les DSI assurent également une fonction de support technique de niveaux 1 et 2 au travers du dispositif d'assistance aux établissements scolaires (et aux collectivités territoriales) et feront le lien avec l'assistance de niveau 3 mise en place par FEI.

d. Les professeurs

Les professeurs sont chargés de faire passer le test dans le cadre de leur enseignement. Ils veilleront à :

- apporter aux élèves des informations sur le déroulement du test et sur ses enjeux ;
- leur présenter en amont les supports (tutoriel vidéo et diaporamas) mis à disposition pour les familiariser à l'ergonomie et au déroulement du test, y compris les consignes qui sont données dans la langue cible ;
- s'assurer, le moment venu, que chaque élève est dans de bonnes conditions pour passer son test (notamment disposer d'un casque pour l'épreuve de compréhension de l'oral).

2. Procédures et étapes de mise en œuvre

a. Calendrier

Le calendrier de passation sera publié chaque année par note de service à l'attention des recteurs et mis à disposition sur le site Eduscol. Chaque académie disposera de trois semaines de passation.

Chaque établissement devra, par le biais d'un lien Internet (disponible dans un document à télécharger sur la plateforme de

gestion), s'inscrire sur les créneaux de passation mis à disposition par le prestataire.

b. Accès à la plateforme de gestion Ev@lang collège

La plateforme de gestion du test est accessible aux chefs d'établissements. Elle leur permet de gérer tous les aspects administratifs du test. La plateforme est également accessible aux référents académiques et leur permet de suivre la passation du test à l'échelle de l'académie. Des identifiants de connexion seront transmis pour s'y connecter.

La plateforme de gestion contient également les codes d'accès au test à distribuer aux élèves le jour de l'épreuve.

Des documents ressources sont mis à disposition sur la plateforme de gestion :

- la note de cadrage pédagogique ;
- le guide d'utilisation de la plateforme de gestion pour les chefs d'établissement ;
- le guide d'utilisation de la plateforme de gestion pour les référents académiques ;
- les supports de présentation du test destinés aux équipes pédagogiques et aux élèves ;
- le modèle de lettres aux familles et aux élèves ;
- les consignes de passation en salle d'examen.

Des informations seront également disponibles sur :

- le site Eduscol (<https://eduscol.education.fr/2656/evalang-college>) ;
- sur le site Ev@lang (<https://www.evalang.fr/fr/evalang-college>).

3. Protocole de passation

a. Modalités pratiques

La durée de passation totale du test (temps d'installation et de transition entre les épreuves compris) n'excède pas 50 minutes, soit une séance d'enseignement.

Aucune installation de logiciel n'est requise mais une connexion Internet, de préférence à haut débit, est nécessaire pour effectuer le test. Chaque poste informatique devra être équipé d'un casque audio.

Bien que le test soit prévu pour tout type de support numérique, il est préférable, pour un confort optimal de passation, d'utiliser des ordinateurs fixes bénéficiant d'une connexion Internet filaire plutôt que des tablettes.

Une fois installés, les élèves devront saisir les informations demandées avant de commencer le test (académie, département, ville, établissement, code d'accès au test, sexe, nom, prénom, date de naissance).

b. Modalités d'aménagement pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

Les élèves à besoins éducatifs particuliers, en fonction des difficultés et des aménagements accordés dans le cadre de leur parcours scolaire, peuvent :

- être dispensés d'une épreuve (compréhension de l'oral ou compréhension de l'écrit) ;
- bénéficier d'un tiers-temps ;
- être accompagnés par une tierce personne lors de la passation.

Il appartient aux chefs d'établissement de déterminer le type d'aménagement nécessaire parmi les quatre modalités proposées par Ev@lang collège et le recours à une tierce personne ou non. Il leur appartient également de fournir aux élèves concernés le code d'accès au test correspondant à l'aménagement retenu :

- le test portant sur les trois compétences avec tiers-temps, avec ou sans tiers intervenant ;

- le test sans épreuve de compréhension orale (pour les élèves malentendants) ;
- le test sans épreuve de compréhension orale (pour les élèves malentendants) avec tiers-temps, avec ou sans tiers intervenant ;
- le test sans épreuve de compréhension écrite (pour les élèves déficients visuels) avec tiers-temps et avec ou sans tiers intervenant.

Aucune donnée relative au handicap ne sera accessible par FEI et ne figurera dans la plateforme Ev@lang collège.

4. La remontée des résultats

Les fiches de résultats sont éditées automatiquement par la plateforme pour chaque élève. Elles sont imprimées par le chef d'établissement et remises aux élèves à la suite de la séance, sur une échelle de 7 niveaux (A1 ; A1+ ; A2 ; A2+ ; B1- ; B1 ; B1+).

Les fiches de résultats font apparaître un niveau global et un niveau par compétence testée. En cas de dispense d'une des trois épreuves, le niveau global n'est pas proposé. La mention « A1 non atteint » est attribuée à l'élève lorsque le nombre de bonnes réponses est insuffisant pour déterminer un niveau (absence de réponses ou réponses erronées).

Le chef d'établissement est la seule personne à avoir accès aux résultats nominatifs des élèves de son établissement.

FEI assure la transmission des données agglomérées et anonymes au niveau académique et national.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray